Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 305

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259689

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

parmi leurs membres qu'on choisit les tuteurs ou tutrices des jeunes délinquants. Dans le canton de Zurich, les femmes forment un peu plus du tiers des membres de ces Commissions.

Les villes de Bâle, de Lucerne, de La Chaux-de-Fonds et de Zoug occupent des femmes dans les Commissions de censure des cinémas.

Passons aux organisations de secours aux pauvres. Là encore les lois cantonales sont d'une diversité extrême, et plusieurs d'entre elles ont un âge trop respectable pour que la femme ait trouvé place dans la répartition des secours publics. La ville de St. Gall a une organisation centralisée intéressante, dans laquelle siègent 50 à 60 dames patronnesses. Dans le canton de Berne un millier de dames patronnesses bénévoles servent la cause des pauvres ressortissant des communes. En dehors des administrations publiques, M. Wild compte 1626 sociétés féminines d'assistance avec 260.119 membres qui soutiennent 100.863 personnes par une aide financière se montant à 2.450.810 frs. Ces chiffres sont beaucoup supérieurs à ceux relevés en 1908, et la somme des dons a triplé depuis lors. Des 12 millions auxquels on évalue les dépenses des œuvres de secours organisées, les sociétés féminines seules en fournissent le 1/5.

Quant aux buts auxquels ces sociétés affectent leurs cotisations, nous trouvons pour la moitié de la somme totale l'assistance aux indigents en général, puis les secours aux mères et aux nouveaux-nés, aux écoliers, aux catéchumènes, aux communiants, à l'enfance abandonnée, aux malades, et aux vieillards, à la lutte antituberculeuse, au travail à domicile et aux ouvroirs.

Dans la lutte antialcoolique, nous relevons les dispensaires procurant des soins aux malades de l'alcool; on y emploie des femmes, d'une part pour relever des buveuses, d'autre part pour les visites à domicile, où, grâce à leur rapide intuition de la situation économique, elles trouvent un accueil plus confiant que l'homme. Citons aussi l'automobile-cuisine du groupe de Bâle de la Ligue des femmes abstinentes: une chauffeuse-cuisinière rémunérée la conduit et en dirige l'exploitation, elle vend du thé, du café, du lait et de la soupe sur les chantiers, à l'école des métiers, etc. 89 établissements sans alcools ont été fondés par 24 sociétés féminines. Ils occupent 106 directrices, 24 aides, 6 employées de bureau et 911 domestiques; 24 élèves s'y instruisent et 27 aides bénévoles y collaborent: au total 1099 femmes. Les foyers de soldats et de travailleurs en occupent 324.

Le chapitre que Mlle Schumacher consacre aux travailleuses sociales dans l'industrie (appelées en France surintendantes d'usine (*Réd.*) est particulièrement intéressant. Bien que de date récente cette institution tend à s'établir dans plusieurs régions; l'Association suisse du service social s'en occupe, et quelques industries l'ont organisée en collaboration avec elle. Ainsi l'usine Stünzi à Zurich occupe une infirmière de fabrique; dans d'autres établissements industriels, à Uznach, à Olten, à Schaffhouse (à Genève aussi, croyons-nous (*Réd.*)) il existe une *Fürsorgerin* qui est à la disposition des ouvriers pendant des heures de consultations; elle leur procure des soins à domicile ou leur admission à l'hôpital, elle les aide à chercher un logement, s'occupe des alcooliques, de l'orientation professionnelle de leurs enfants, elle procure aux mères de familles surmenées des séjours de repos, place les enfants dans des colonies de vacances, organise des soirées, des conférences, et des concerts pour les ouvriers. Elle forme le trait d'union entre les employeurs, l'école, le docteur et les ouvriers. Elle fait connaître au patron les difficultés économiques et morales de ses employés et de leurs familles, et tâche d'éveiller chez ceux-ci le sentiment de leur propre responsabilité, en leur montrant comment ils peuvent s'aider eux-mêmes.

Est-ce le fait que les auteurs de ces deux monographies vivent à Zurich? ou faut-il chercher dans cette ville, malgré la possibilité de partialité, l'organisation sociale la plus poussée? Il se peut que la nécessité ait suscité les génies, car nulle part ailleurs nous ne voyons des entreprises sociales aussi solidement construites que, par exemple, celle des restaurants sans alcool zurichois, qui tend même à une réforme générale de l'auberge.

La *Frauenzentrale* de Zurich nous paraît être le modèle du genre. Elle occupe 3 secrétaires générales, dont la première est responsable de la direction morale de l'entreprise; c'est elle qui organise et dirige des actions de secours, formule des pétitions, surveille la bibliothèque, etc. La seconde secrétaire donne des consultations, cherche des situattions aux jardinières, aux directrices et aides de maisons hospitalières, aux infirmières visiteuses, elle procure des vacances aux mères de famille. La troisième secrétaire seconde les deux autres, tient à jour le fichier et place les travailleuses sociales bénévoles. Une employée de bureau fait la correspodance.

La Centrale de l'Association des femmes catholiques à Lucerne a sans doute un rayon d'action aussi grand que celle de Zurich; elle occupe 3 secrétaires et une aide; M. Wild nous indique son programme, mais non pas son mode de travail. Actuellement il existe des secrétariats féminins avec une aide payée à Genève, à Winthertur, à Lucerne et à Bâle. Les Secrétariats d'Aarau. de St. Gall et de Lausanne sont dirigés par des secrétaires bénévoles et ne sont pas toujours ouverts au public.

Quant aux salaires des femmes employées dans le travail social, on constate des écarts étonnants; ainsi les directrices de jardins d'enfants reçoivent entre 200 et 5200 fr.! Il faut ajouter que ces bas salaires sont ceux des sœurs appartenant à un ordre qui les met à l'abri de tout souci d'avenir. L'Etat paye de 3600 à 8000 fr. suivant l'importance des charges; les sociétés de bienfaisance de 3600 à 6800 fr. Il y a des traitements inférieurs pour les femmes occupées une partie de la journée seulement. Les bibliothéques paient 3000 à 5000 fr. par an, les Secrétariats féminins 250 à 400 fr. par mois.

Lorsque nous passons ainsi en revue l'activité de ces 296.728 femmes plus ou moins organisées qui travaillent toutes au service de la prévoyance sociale, publique ou privée, nous constatons avec joie que, malgré les opinions pessimistes de certains critiques du temps actuel, le dévouement et le sentiment de solidarité ne sont pas morts. D'autre part, nous voyons s'ouvrir pour la femme un nombre toujours plus grand de vocations qui répondent à ses sentiments maternels, à son besoin de soigner, de redresser, de mettre en ordre et d'apporter santé et beauté, là où il y avait taudis, maladie, désordre et misère. Les talents d'organisation sont plus que jamais rercherchés; plus le pays s'industrialise, plus aussi il faut, non seulement des bonnes volontés, mais des têtes bien organisées. Les écoles sociales, que ces deux monographies mentionnent dans de trops courts aperçus, permettent aux jeunes filles de se préparer à un travail social fructueux. Plus il y aura de femmes bien armées, plus aussi les autorités demanderont leur collaboration dans des activités sociales, où l'homme seul reste impuissant. A. de M.

De-ci, De-là...

Encore la dixième députée anglaise.

Nos confrères féministes de Grande-Bretagne relèvent le fait amusant, que Miss Jenny Lee, la nouvelle députée anglaise du district minier de North Lanark, n'est dans l'état actuel des choses pas encore en possession de son droit de vote, puisqu'elle n'a que vingt-quatre ans, et que la loi donnant le suffrage aux femmes âgées de moins de trente ans n'entrera en vigueur que lors des élections de mai prochain.

Miss Lee, qui est la fille d'un mineur, a fait ses études de droit comme boursière de l'Université d'Edimbourg.

La République est sauvée!...

...car les sénateurs français viennent encore une fois, et par 164 voix contre 120, de refuser de mettre à leur ordre du jour la loi sur le vote des femmes, déjà acceptée par la Chambre, et qui n'attend plus que le bon plaisir des Pères de la Patrie...

Tout de même pareille obstruction pourrait risquer de leur jouer un mauvais tour. Car si la Chambre, en riposte, décide, comme

vient de le proposer la Commission du Suffrage universel, de ne plus entrer en matière sur les projets de loi que lui envoie le Sénat, tant que celui-ci continuera à ignorer la décision prise au Palais-Bourbon relativement au vote des femmes... n'est-ce pas alors toute la machine législative française qui risque ainsi d'être faussée? et le Luxembourg ne sera-t-il pas obligé de capituler?

Une promesse de M. Venizelos aux femmes grecques.

Le Premier ministre de Grèce, qui est un féministe convaincu et qui l'a déjà prouvé, lors de la Conférence de la Paix en appuyant les demandes des organisations féministes internationales relatives au Pacte de la Société des Nations, a reçu dernièrement une délégation de 17 organisations féministes grecques, à laquelle il a déclaré qu'il estimait les femmes de son pays absolument prêtes à exercer les droits municipaux, et qu'il allait examiner avec le Conseil des Ministres la possibilité de les leur reconaître sans tarder. En effet, la loi a déjà été votée qui autorise le gouvernement grec à reconnaître le suffrage féminin municipal à partir de l'année 1927, et la décision dernière ne dépend donc plus que du Conseil des Ministres.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

Signatures de Suisses à l'étranger.

Le Comité suisse d'action serait reconnaissant à tous ceux de nos lecteurs qui pourraient lui indiquer les noms et les adresses de Suisses à l'étranger qui seraient disposés à faire circuler des listes de signatures parmi nos concitoyens domiciliés hors du pays. Des indications concernant la France seraient notamment les très bienvenues. Des listes circulent déjà dans de nombreuses villes d'Allemagne, en Belgique, à Athènes, au Caire, à New-York,... à Honolulu! (Adresse du Comité suisse: Schwanengasse 5, Berne.)

Souscription en faveur de la Pétition fédérale pour le Suffrage féminin

(Comité suisse.)

Schweiz. Frauenblatt (chiffre rectifié).	Fr. 7034 —
Reçu au 8 avril par le Comité directement et par le *Mouvement*:	
Mme Ch. (Neuchâtel) . . . . . »	10 —
« Ein Vereinstrio » (Zürich) . . . . . »	6 —
Mme Z.-T. (Wimmis) . . . . . »	100 —
Comité de Davos (Suffrage féminin)	30 —
Anonyme (Davos)	80 —
	Fr. 7260 80

La Nouvelle Société Helvétique et le Suffrage féminin.

Le groupe de Lausanne de la Nouvelle Société Helvétique avait convoqué, récemment, à l'Ecole normale, ses membres et ses amis à une séance contradictoire sur le suffrage féminin, présidée par M. Paul Mottaz, instituteur à l'Ecole de réforme des Croisettes. Le rapport pour le suffrage a été présenté avec objectivité et une rare abondance d'arguments par M. le Dr. Maurice Muret. Le groupe avait fait appel à trois contradicteurs qui se sont dérobés. M. Mottaz a soulevé quelques objections, réfutées par M. Muret. Puis M. Ernest Bovet, secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations, à rappelé la résistance que toujours les détenteurs de droits opposent à ceux qui en revendiquent; l'histoire en fournit de nombreux exemples. Dans les évolutions rapides des idées et des mœurs qui caractérisent notre époque, la femme a évolué plus vite que l'homme; celui-ci a peine à la suivre, d'où le désaccord.

Devant l'absence de contradicteurs, M. François Guisan, professeur de droit civil suisse et de procédure à l'Université, est intervenu bravement et a formulé contre le suffrage féminin des objections qui relèvent de l'éternel masculin et non pas de la raison pure, ou de la justice, terrain sur lequel se placent les suffragistes. Les protestations de l'auditoire contre certaines affirmations de M. Guisan ont prouvé que l'on peut être un éminent professeur de droit et méconnaître la situation faite à la femme mariée pour les opérations pratiques de la vie quotidienne, qu'il s'agisse d'hériter, de vendre, d'acheter, ou même de se procurer un passeport. M. Guisan n'admet les femmes qu'aux tribunaux d'enfants et comme tutrices.

S. B.

A la Chaux-de-Fonds.

...Il a été décidé que l'on irait dans tous les ménages, et la ville a été divisée en 60 quartiers. Deux collectrices avaient déjà fini leur travail en un jour, avec des chances mélangées. Toutes en général sont reçues poliment, à quelques rares exceptions près. Les femmes d'ouvriers et les ouvriers signent presque tous; les bourgeois, les commerçants, résistent, discutent; les bourgeoises font les dédaigneuses et une moue de pitié pour l'erreur suffragiste. Autre constatation générale: les jeunes maris refusent de signer: ils font la leçon aux suffragistes et leur énumèrent leurs devoirs même à celles qui pourraient être leurs grand'mères. Presque toutes les institutrices, ont signé, sauf les catholiques. A l'hôpital, toutes les diaconesses, gardes-malades, volontaires, ont signé: la sœur directrice qui est Italienne, l'a amèrement regretté; une garde-malade française a déclaré: «Si vous avez avant nous le droit de vote en Suisse, je me ferai immédiatement naturaliser.» — A la Sagne, M. Arthur Vuille, député au Grand Conseil (soc. chrét.) a récolté à lui seul environ 400 signatures, un peu plus d'hommes que de femmes. Quel résultat pour les Sagnards! Nous lui avons fait une ovation! Rien n'est encore terminé en ville; en 1919, il y avait eu plus de 5000 signatures féminines. Nous espérons davantage cette fois. Clôture le 25 avril.

A Rochefort, peit village, le travail a été organisé par la présidente du groupe de La Chaux-de-Fonds et l'institutrice retraitée. Mais qu'est-ce qu'on se fait dire! Très peu d'hommes signent, mais toutes les femmes. Il y a une section des «Jeunes Libéraux» genre *Action française;* leur secrétaire, jeune épicier de 20 ans, m'a déclaré: «Le suffrage universel a donné de si mauvais résultats qu'il serait néfaste de l'étendre aux femmes.» — Ou bien: «Les femmes socialistes voteront en masse au mot d'ordre; nos villageoises auront de la peine à se déplacer; elles seront donc toujours majorisées».

Extraits d'une lettre de Mme M. W.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 12 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, à 20 h. 30: *La Société des Nations à l'Ariana,* causerie avec projections lumineuses et documents nouveaux, par M. Guillaume Fatio, au profit de la caisse de l'Union. (Cartes à l'entrée: 3 fr. Pour les membres de l'Union: 2 fr. Droit des pauvres en plus.

Lundi 15 avril:

GENÈVE: Cartel H.S.M., 22, rue Etienne-Dumont, à 17 h. précises. Assemblée de délégués. *L'option locale,* exposé par le Dr. Hercod, directeur du Secrétariat antialcoolique (Lausanne). Discussion.

Vendredi 19 avril:

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15 à 20 h. 35: *Chronique d'intérêt féminin,* causerie par T.S.F. par Mlle Gourd.

Samedi 20 avril:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel. 16 h. 30: *Les Ministères féminins, leur but et leurs expériences,* causeries par Mlles H. Brindeau, Renée Berguer et Mme Durand-Decollogny.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 22 LAUSANNE Téléph. : 29-106

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables,** dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353.* — Cordial merci aux généreux donateurs.

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.